

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 29 mars 2024

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 22/03/2024

Présents : 14

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 5

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Francis BOUTES, Josian CABROL, Béatrice FALCOU, Jean-Luc FALIP, Daniel GALTIER, Marie-Line GÉRONIMO, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR

Représentés : Laurent BRUNET par Jean-Noël BADENAS, Mariette COMBES par Pierre MATHIEU, Jean-Louis LAFAURIE par Jean-Luc FALIP, Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS, Catherine SONZOGNI par Jean ARCAS

Présents non votants :

Excusés : Christian BIES, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Elisabeth DAUZAT, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL, Didier VORDY

Absents :

Objet: Développement Durable et Transition Énergétique : renouvellement de la convention Chèque Rénov avec la Communauté de communes Grand Orb

La Communauté de communes Grand Orb (CCGO) a souhaité renouveler en 2024 son opération « Chèque Rénov Grand Orb ». Ce dispositif d'accompagnement des ménages à la rénovation énergétique de leur logement s'inscrit dans un des objectifs majeurs du Plan Climat et vise au subventionnement de travaux de rénovation globale réalisés par les propriétaires aux revenus très modestes.

Une convention de partenariat a été établie entre le Pays et Grand Orb dans le cadre du service du Guichet Rénov'Occitanie qui est chargé de :

- Identifier les profils éligibles,
- Renseigner les particuliers selon le règlement d'attribution du Chèque Rénov Grand Orb défini par la CCGO,
- Informer la CCGO à la réception des travaux.

La Communauté de communes Grand Orb réunit un comité d'attribution qui valide le versement du Chèque Rénov aux dossiers retenus selon le règlement d'attribution. En 2023, ce sont 28 ménages qui ont bénéficié de cette aide forfaitaire de 1 000 € par foyer.

Cette convention nécessite d'être réactualisée au regard de l'évolution des dispositifs nationaux. Le chèque Rénov Grand Orb vient en complément de l'aide « Ma Prime Rénov' Parcours Accompagné » versée par l'Anah dans le cadre de la convention du Programme d'Intérêt Général avec le Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à :

- signer avec la Communauté de communes la convention de partenariat joint à ce rapport
- réaliser tous actes afférents.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à :

- signer avec la Communauté de communes la convention de partenariat joint à ce rapport

– réaliser tous actes afférents.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 29 mars 2024

Le Président,
Jean ARCAS

